



Commission scolaire
DES PHARES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le recrutement d'élèves étrangers en formation professionnelle à la Commission scolaire des Phares : Une solution à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée

Mont-Joli, le 20 mars 2012 – La Commission scolaire des Phares et la Coopérative Éducation internationale sont heureuses de souligner l'entente intervenue en février dernier entre les gouvernements provincial et fédéral afin de permettre aux élèves étrangers en formation professionnelle au Québec d'obtenir un permis de travail post-diplôme. Grâce à cette entente entre les ministères québécois (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)) et canadiens (Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC)), les élèves étrangers qui obtiennent leur diplôme en formation professionnelle au Québec auront le droit de travailler au pays après la fin de leurs études, ce qui facilitera par conséquent leur immigration définitive.

La signature de cette entente vient conclure une démarche entamée en 2007 par la Coopérative Éducation internationale. Dès lors, des représentations ont été faites afin de faciliter aux élèves étrangers l'accès à la formation professionnelle au Québec, car les commissions scolaires rencontraient de nombreux obstacles réglementaires dans leurs efforts de recrutement. En 2009, le MICC a revu les conditions d'obtention d'un Certificat de sélection du Québec, première étape vers l'immigration permanente, afin de valoriser davantage les élèves étrangers ayant complété des études en formation professionnelle au Québec. En 2010, le MICC et le MELS ont agi de concert pour faciliter l'admission des élèves étrangers en formation professionnelle. Le délai d'attente de 9 mois a été réduit à 2 semaines.

Soulignons qu'en 2010, la Commission scolaire des Phares était la première commission scolaire au Québec à accueillir des élèves étrangers en formation professionnelle,



grâce au programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en formation professionnelle. Ce programme est financé par le MELS et géré par la Coopérative Éducation internationale, dans le cadre de l'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers.

Depuis 2010, 4 finissants ont obtenu leur diplôme de formation professionnelle et occupent maintenant un emploi dans leur domaine. Présentement, le Centre de formation professionnelle Mont-Joli – Mitis accueille 3 élèves étrangers dans les programmes de Soudage haute pression, Mécanique agricole et Production laitière. Ces élèves sont originaires de France et de Tunisie.

« Le recrutement d'élèves étrangers pour la formation professionnelle est une orientation commune des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, explique M. Jean-François Parent, directeur général de la Commission scolaire des Phares. Il s'agit de l'une des voies que nous avons décidé d'explorer pour maintenir une offre de formation diversifiée dans notre région. Par la même occasion, l'expertise développée dans notre système d'éducation public rayonne dans différents pays de la francophonie ».

« Les jeunes finissants étrangers constituent une immigration de choix, rappelle M. Étienne G. Juneau, directeur général de la Coopérative Éducation internationale, car ils forment une main-d'œuvre qualifiée très recherchée sur le marché de l'emploi. Leur en faciliter l'accès fait partie de la solution à la pénurie de main-d'œuvre croissante rencontrée par les entrepreneurs de partout au Québec, peu importe le secteur économique, y compris au Bas-Saint-Laurent. Ils sont déjà bien au fait de ce qu'est la vie au Québec, puisqu'ils y ont suivi leur formation, et cela facilite grandement leur intégration ».

À propos de la Coopérative Éducation internationale

Éducation internationale est une coopérative de services de développement et d'échanges en éducation. Elle a pour mission d'offrir et de coordonner des services de qualité permettant de réunir, d'appuyer et de représenter ses membres dans leurs activités d'internationalisation de l'éducation.

-30-

Sources :	Jean-François Parent Directeur général Commission scolaire des Phares 418 723-5927	Étienne G. Juneau Directeur général Coopérative Éducation internationale 418 651-4667
-----------	---	--



À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

